# DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT AUVERGNE – RHONE- ALPES

# RN7 – Aménagement du carrefour des Couleures (Valence et Saint-Marcel-Lès-Valence)

DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

**FEVRIER 2019** 



# HISTORIQUE DES VERSIONS DU DOCUMENT

Version	Date	Commentaire		
V1	Mars 2018	Version 1 du dossier d'enquête publique		
V2	Mai 2018	Intégration des remarques formulées par la DIT		
V3	Mai 2018	Intégration de remarques formulées par la DIT et intégration partielle des remarques formulées par l'AMO et le bureau des plans, programmes et projets du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable - GEDD/SEEIDD - Services de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du Développement Durable		
V4	Mai 2018	Intégrations de remarques sur les pièces C et E (coût des travaux précisés) pour soumission à la Consultation Inter-Services (CIS)		
V5	Août 2018	Prise en compte complète des remarques du retour de la CIS		
V6	Septembre 2018	Finalisation du dossier avant instruction		
V7	Octobre 2018	Prise en compte des remarques du Bureau des Enquêtes Publiques (BEP), Préfecture de la Drôme		
V8	Octobre 2016	Prise en compte des remarques du bureau des Enquetes Publiques (BEP), Prefecture de la Drome		
V9	Février 2019	Prise en compte des recommandations formulées par le CGEDD et les collectivités consultées		
V10	LEALIEL ZOTA	Prise en compte des remarques formulées par la DREAL sur la prise en compte des recommandations formulées par le CGEDD		

# **AFFAIRE SUIVIE PAR**

EMMELIN Sarah - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/MAP	/E

BLANC Isabelle – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/MAP/E

04.26.28.63.51 - sarah.emmelin@developpement-durable.gouv.fr

04.26.28.63.96 - isabelle.blanc@developpement-durable.gouv.fr

# REDACTEUR

Auteur	Organisme	Téléphone	Email
Florie LAVALLÉE-LEVEDER	SEGIC Ingénierie	04.97.07.17.50	flavallee@segic-ingenierie.fr

# **AVEC LA CONTRIBUTION DE :**

Auteur	Organisme	Téléphone	Email
Audrey FOURNIER	SEGIC Ingénierie	04.72.28.72.13	afournier@segic-ingenierie.fr
Ramesh GOPAUL	TECHNISIM	04 72 33 91 67	r.gopaul@technisim.fr
Jérôme BAVEUX	BIOTOPE	04 37 24 03 02	jbaveux@biotope.fr
Raphaële HUDAULT	AEI	01 48 95 48 25	aeiagence@orange.fr
Nicolas DERMESROPIAN	Trafalgare	09.81.91.41.81	nicolas.dermesropian@trafalgare.fr

# RELECTEURS

Relecteur	Organisme	Téléphone	Email
Thibaut ARMANDO	SEGIC Ingénierie	04.97.07.17.50	tarmando@segic-ingenierie.fr

### **PREAMBULE**

Le présent dossier est réalisé en vue de l'enquête publique relative au projet d'aménagement du carrefour des Couleures à Valence, dans le département de la Drôme.

La Maîtrise d'Ouvrage de l'opération est assurée par le Service Mobilité Aménagement Paysages (MAP) de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Le carrefour des Couleures se trouve au Nord-Est de l'agglomération valentinoise. Il est situé à l'intersection des routes nationales 7 et 532, de la route départementale 432 et de l'avenue de Romans. Il permet d'articuler les grands axes de la circulation autoroutière (A49-A7) desservant le sillon alpin et la vallée du Rhône. Enfin, la RN7 (contournement de Valence) a une fonction importante de délestage de l'A7 en cas de coupure de celle-ci.

Le carrefour est régulièrement saturé en semaine, aux heures de pointe, ainsi que le samedi après-midi où la circulation liée aux centres commerciaux situés à proximité du carrefour est importante.

C'est le point noir routier principal de l'agglomération valentinoise. C'est pourquoi l'État et les collectivités se mobilisent pour améliorer son fonctionnement en partageant des engagements communs.

Le projet consiste à modifier le carrefour des Couleures par l'aménagement de giratoires qui permettent d'améliorer le fonctionnement de ce carrefour en séparant les trafics selon leur nature, en particulier le trafic de transit supporté par les voiries nationales.

Le but de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est de présenter au public l'intégration du projet dans son milieu d'accueil, et de permettre au plus grand nombre de personnes de faire connaître leurs remarques et d'apporter ainsi des éléments d'information utiles à l'appréciation exacte de l'intérêt général du projet. La déclaration d'utilité publique permet alors d'accorder au maître d'ouvrage la possibilité d'exproprier les terrains nécessaires à la réalisation du projet.

# **COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE**

Le présent dossier d'enquête s'articule comme suit :

#### **ADDENDUM**

#### PIECE A: OBJET DE L'ENQUETE – INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

Cette pièce présente le déroulement des études et des procédures réglementaires liées à l'opération et les textes régissant l'enquête publique.

#### **PIECE B: PLAN DE SITUATION**

Ce plan permet de localiser la zone du projet.

#### **PIECE C: NOTICE EXPLICATIVE**

La notice explicative comprend l'ensemble des éléments requis au titre du code de l'expropriation (article R.112-4) permettant d'apprécier l'utilité publique du projet, et traduit les engagements du Maître d'ouvrage pour maitriser les impacts du projet sur l'environnement.

Elle présente les objectifs de l'opération au regard du diagnostic de la situation actuelle, et indique les raisons pour lesquelles, parmi les différents partis d'aménagement envisagés, le projet présenté à l'enquête a été retenu, et notamment du point de vue de son insertion dans l'environnement. Elle présente le projet et ses principales caractéristiques.

Elle comprend également l'appréciation sommaire des dépenses, en distinguant le coût des travaux, le coût des acquisitions foncières et le coût des mesures en faveur de l'environnement.

## PIECE D: PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX

Ce plan présente les emprises du projet et les aménagements qui seront mis en œuvre.

#### PIECE E : ETUDE D'IMPACT

L'étude d'impact présente l'ensemble des études environnementales, scientifiques et techniques ayant participé à la conception du projet. Elle comprend successivement l'analyse des caractéristiques de l'environnement avant le projet, permettant de dégager les enjeux dont le projet doit tenir compte, la comparaison des solutions envisagées au regard de ces enjeux, la présentation de la solution retenue justifiée du point de vue de l'environnement, l'identification des impacts de la solution retenue sur l'environnement et les propositions de mesures pour éviter, réduire, ou compenser ces impacts.

C'est au sein de la partie étude d'impact que se trouve le **dossier d'évaluation des incidences Natura 2000** devant être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Cette étude d'impact comprend également l'évaluation socio-économique du projet qui permet d'apprécier l'intérêt de celui-ci. Elle analyse les conditions et les coûts de construction, d'entretien d'exploitation et de renouvellement de l'infrastructure projetée. Elle analyse également les conditions de financement les motifs qui ont conduit à retenir le projet, les incidences de ce choix sur les équipements de transports existants ou en cours de réalisation et enfin le bilan des avantages et inconvénients pour la société résultant de la mise en service de l'infrastructure et de son utilisation par les usagers.

#### PIECE F: BILAN DE LA CONCERTATION

Le projet a fait l'objet d'une concertation publique au sens de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, dans l'objectif de recueillir les avis et les observations du public à intégrer au projet en vue de la préparation de la présente enquête publique.

Cette pièce présente le déroulement et le bilan de cette phase de concertation.

#### **PIECE G: AVIS EMIS SUR LE PROJET**

Cette pièce regroupe l'ensemble des avis qui ont été émis sur le projet durant la phase d'instruction du dossier, préalablement à l'ouverture de l'enquête.

# **NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR**

Le projet est porté par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne – Rhône Alpes, en tant que maître d'ouvrage de l'opération.



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

> AUVERGNE -RHÔNE-ALPES

#### DREAL AUVERGNE – RHONE ALPES

Service Mobilité Aménagement Paysages 5, Place Jules Ferry 69453 Lyon 6

N° SIRET: 13000672900029

# **PLAN GENERAL DU DOSSIER**

RIDIQUES ET ADMINISTRATIVES7	PIECE A / OBJET DE L'ENQUETE – INFORMATIONS
15	PIECE B / PLAN DE SITUATION
	PIECE C/NOTICE EXPLICATIVE
65	PIECE D/PLAN GENERAL DES TRAVAUX
	PIECE E / ÉTUDE D'IMPACT
	PIECE F / BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE
593	PIECE G/ AVIS EMIS SUR LE PROJET

Les éléments qui sont ajoutés ou modifiés dans le corps du dossier, suite à l'avis des collectivités sont identifiés dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique par une police de caractère de couleur bleue.



Les éléments ajoutés ou modifiés dans le corps du dossier, suite à l'avis de l'autorité environnementale, sont identifiés dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique par un pictogramme tel qu'illustré ci-contre, en plus de la police de caractère de couleur bleue.